

Message du Conseil communal au Conseil général n° 166 du 17.05.2021

OBJET : Prendre connaissance et préavisier un crédit d'investissement de 5'345'000 francs relatif au projet de construction d'une caserne pour les pompiers, d'une halle de stockage multi-usages pour la voirie et le SIS, sur le site BKW, feuillet 1363 du ban de Bassecourt. Création d'un étage complet sur le complexe communal situé rue du Vieux Moulin 23, feuillet 109 du ban de Bassecourt, permettant d'y abriter les locaux administratifs de la voirie, un volume pour les archives communales ainsi qu'une salle pour le Conseil général ; donner compétence au conseil communal pour se procurer le financement.

1. Préambule

La réforme « Pompiers 2020 », qui étudie la restructuration complète du fonctionnement des services d'incendie et de secours sur l'ensemble du territoire cantonal, prévoit avec certitude le maintien d'un site dans la commune de Haute-Sorne.

Le besoin de centraliser et d'héberger l'activité de nos services de voirie et des eaux, ainsi que la nécessité de créer un volume pouvant accueillir les archives communales et une salle pour le conseil général sont à l'origine du crédit demandé.

2. Situation du SIS Haute-Sorne

Le service d'incendie et de secours de Haute-Sorne compte une septantaine de sapeurs-pompiers. Les besoins ne sont aujourd'hui plus comparables à ceux de l'époque. Il ne suffit plus d'abriter le matériel. Mais des infrastructures sont désormais indispensables pour les femmes et les hommes engagés dans les différentes missions dévolues à un tel service de secours.

Le projet proposé est compatible avec la réorganisation « Pompiers 2020 » et apporte une solution à long terme au niveau des infrastructures nécessaires, avec notamment :

- Des vestiaires et installations sanitaires pour 70 sapeurs-pompiers.
- Des locaux d'entretien du matériel de protection de la respiration.
- Des locaux de lavage des équipements personnels qui ne peuvent plus être ramenés à domicile (processus noir-blanc)
- Un abri pour 6 véhicules dont 1 tonne-pompe, 1 véhicule de première intervention avec eau (VPI), 4 véhicules de transport de personnes.
- Une halle de stockage pour le matériel.
- Des locaux administratifs.
- Des locaux destinés à la formation du personnel

3. Situation de la voirie communale

Le service de la voirie et des eaux compte huit collaborateurs et deux apprentis, son site opérationnel se trouve à Bassecourt, il est partagé avec le SIS.

Actuellement, outre ledit complexe communal, six sites de stockage sont disséminés sur l'ensemble du territoire et totalisent une surface de 585 m². Il s'agit souvent de locaux inadaptés, tant aux engins qu'aux besoins de stockage, si bien qu'une majorité des véhicules est dépourvue d'abri.

Le projet proposé apportera une solution pérenne en créant une infrastructure répondant aux besoins actuels et futurs de nos services communaux, avec notamment :

- Des vestiaires et installations sanitaires pour l'ensemble des collaborateurs.
- Des locaux administratifs adaptés aux besoins.
- Des locaux fermés pour abriter les véhicules et les machines.
- Des volumes de stockage pour le matériel.
- Un local de stockage de produits dangereux.

4. Situation des archives communales

Les archives communales sont actuellement gardées à Glovelier, Soulce, Undervelier et Bassecourt, en deux endroits.

Leur rassemblement sur un site unique est devenu indispensable.

Le projet proposé apportera une solution durable et répondant à l'ensemble des normes en la matière, notamment :

- A l'Ordonnance sur les archives publiques de la RCJU (rsju 441.211).
- A l'Ordonnance concernant l'administration des archives communales (rsju 441.212).
- Assure un local sec, clair, facile à aérer, à l'épreuve du feu et facilement accessible (extrait art. 1 Ordonnance).

5. Situation relative à la tenue des séances du conseil général

Les séances du conseil général se tiennent par tournus dans nos villages, dans les halles de gymnastique ou polyvalentes. Ces locaux sont mal adaptés, des conflits avec certaines locations sont inévitables.

La réalisation d'une salle dévolue aux activités de notre législatif est devenue un besoin réel. Cette infrastructure moderne et bien équipée pourra être louée à tiers.

Le projet proposé apportera une solution constante et répondant aux standards en la matière, notamment :

- Par une acoustique adaptée.
- Un site d'usage aisé ne nécessitant pas de mise en place particulière pour chaque réunion.
- Une infrastructure à disposition d'autres entités communales, voir extra-communales

6. Considérations générales

Depuis plusieurs années, les Autorités communales cherchent une solution pour améliorer la situation décrite ci-dessus.

Une opportunité s'est offerte il y a quelques mois avec BKW qui met à disposition de la commune un bâtiment et ses alentours, environ 2900 m², sous la forme d'un droit de superficie d'une durée de 40 ans. Il s'agit du bâtiment sis Abbé Monin 109, situé dans le périmètre de la sous-station de Bassecourt.



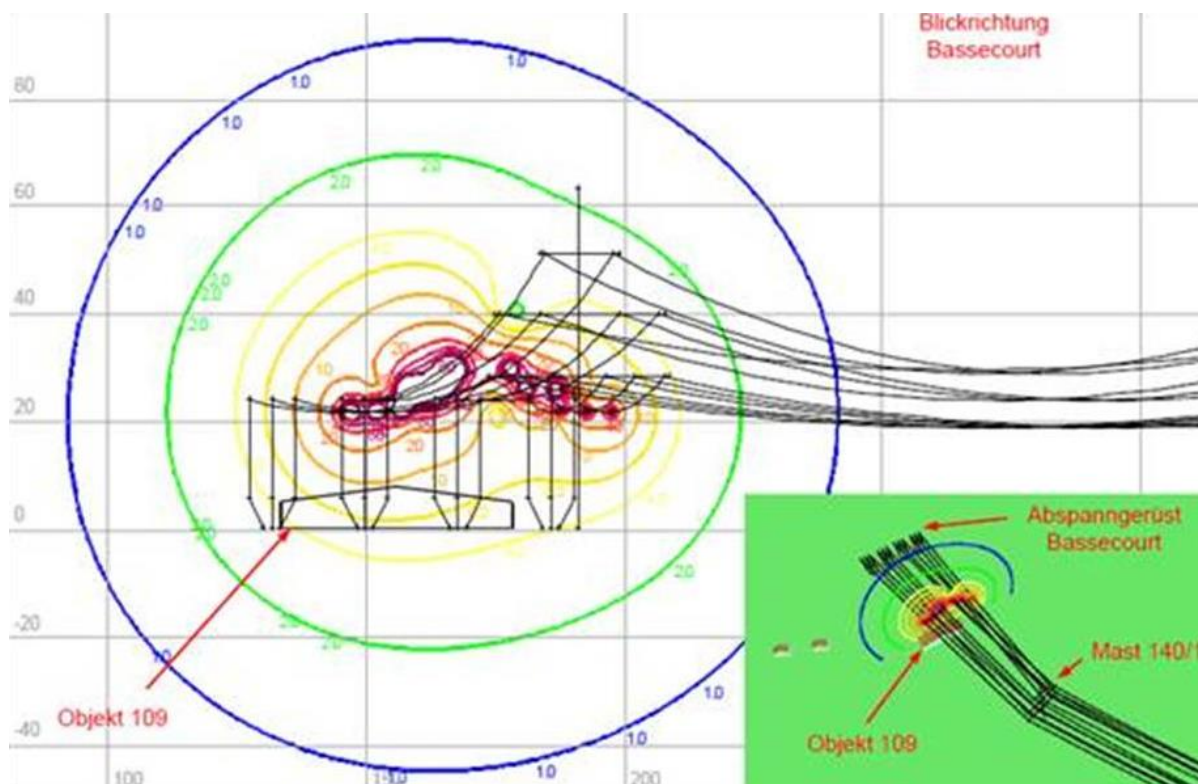
Ce site est implanté sous des lignes électriques à haute tension. En application de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) il n'est pas possible d'y aménager des places d'emploi permanentes, mais il est compatible avec l'accueil des activités d'un corps de sapeurs-pompiers.

L'augmentation de la tension de 220 kV à 380 kV sur la ligne Bassecourt - Mühleberg n'aura pas d'effet négatif de nature restrictive sur le site. Les mesures prises actuellement en considération sont suffisantes pour la modification de la tension de cette ligne.

A ce sujet, il est important de préciser que la mise en service de la ligne de transport 380 kV devrait être réalisée à l'horizon 2025. Son point de départ sera déplacé sur le site de Bassecourt et sera éloigné du bâtiment concerné par ce projet. La situation actuelle relative à l'électromog sera donc significativement améliorée à l'horizon 2025.

A l'heure de la rédaction du message, les données techniques ne sont pas encore disponibles pour détailler la situation future.

Aujourd'hui, l'exposition au spectre électromagnétique à proximité et dans le bâtiment Abbé Monnin 109 peut être représentée ainsi :



L'exposition aux rayonnements non ionisants se situe entre 4 et 6 μT (microTesla). Il faudrait se trouver sur le toit pour atteindre 10 μT .

L'utilisation d'un sèche-cheveux à 30 cm du corps l'expose à un champ magnétique pouvant atteindre 7 μT . Un rasoir électrique à 3 cm induit un champ magnétique situé entre 15 et 1500 μT alors qu'un aspirateur à 1 m de distance peut quant à lui générer dans le corps de son utilisateur un rayonnement de 2 μT .

Pour conclure avec cet aspect, un éventuel durcissement des dispositions relatives à l'ORNI n'aurait aucune influence négative, la notion d'effet rétroactif étant inexistante, « la sécurité du droit » est donc garantie.

Dans le cadre de la transformation du bâtiment en caserne, la commune veut profiter de l'opportunité qui lui est offerte pour aménager un lieu de stockage faisant actuellement défaut.

Une protection physique obligatoire vis-à-vis des lignes à haute tension nécessite la couverture d'un tel espace, l'amenant par conséquent à devenir une halle de stockage d'une surface de 425 m².

Cette surface couverte pourra être utilisée aussi bien par la voirie que par le SIS dans le cadre de ses exercices.

Le complexe communal (Vieux Moulin 23) doit être rénové. En effet, aucune intervention importante n'a été réalisée depuis sa construction dans les années 1980.

L'assainissement complet du bâtiment existant (isolation et chauffage) offre l'opportunité de construire un étage supplémentaire en vue d'y abriter les locaux administratifs des services de voirie et des eaux, les archives communales des cinq villages, ainsi qu'une salle pour le Conseil général.

7. Considérations particulières

1. Aménagement du bâtiment BKW sis Abbé-Monnin 109 en caserne de sapeurs-pompiers pour le SIS Haute-Sorne :

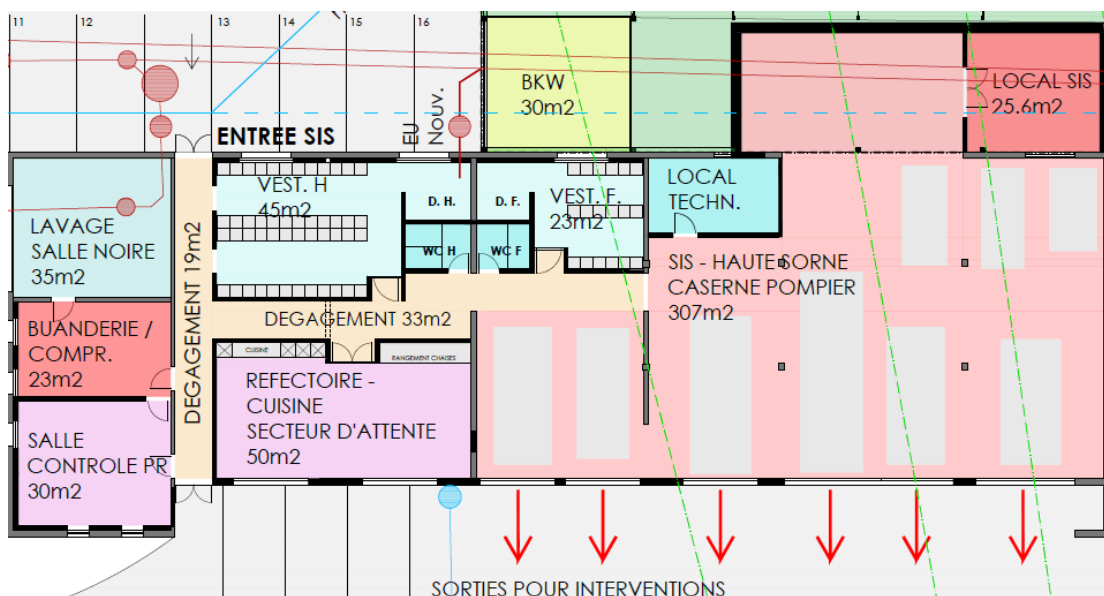
Une rencontre regroupant l'Etablissement cantonale d'assurance, (ci-après ECA), le SIS et la Commune s'est tenue sur site. Après une visite des lieux, tous les préavis se sont avérés positifs.

L'emplacement convient à l'ECA qui soutiendra ce projet par un subventionnement.

Le SIS Haute-Sorne a été intégré à la réalisation de l'avant-projet et financera toutes les installations intérieures nécessaires à son fonctionnement. Il s'acquittera également d'un loyer permettant de couvrir la charge financière induite par cet investissement.

ECA Jura confirme qu'un point de départ pour les forces d'intervention sapeurs-pompiers est prévu à Bassecourt dans le cadre de la réorganisation « Pompiers JU 2020 ». ECA précise que la situation géographique de Bassecourt est idéale en temps d'intervention pour desservir les communes de la partie ouest du district. Cet état de fait permet d'établir que ce point de départ subsistera à l'avenir quelle que soit l'orientation de la réforme.

Le SIS Haute-Sorne, par sa participation financière à l'amortissement des futurs locaux, deviendra partenaire de la commune pour cet investissement important. Une renonciation prématurée à ces nouvelles infrastructures de la part du SIS paraît improbable avant son amortissement complet.

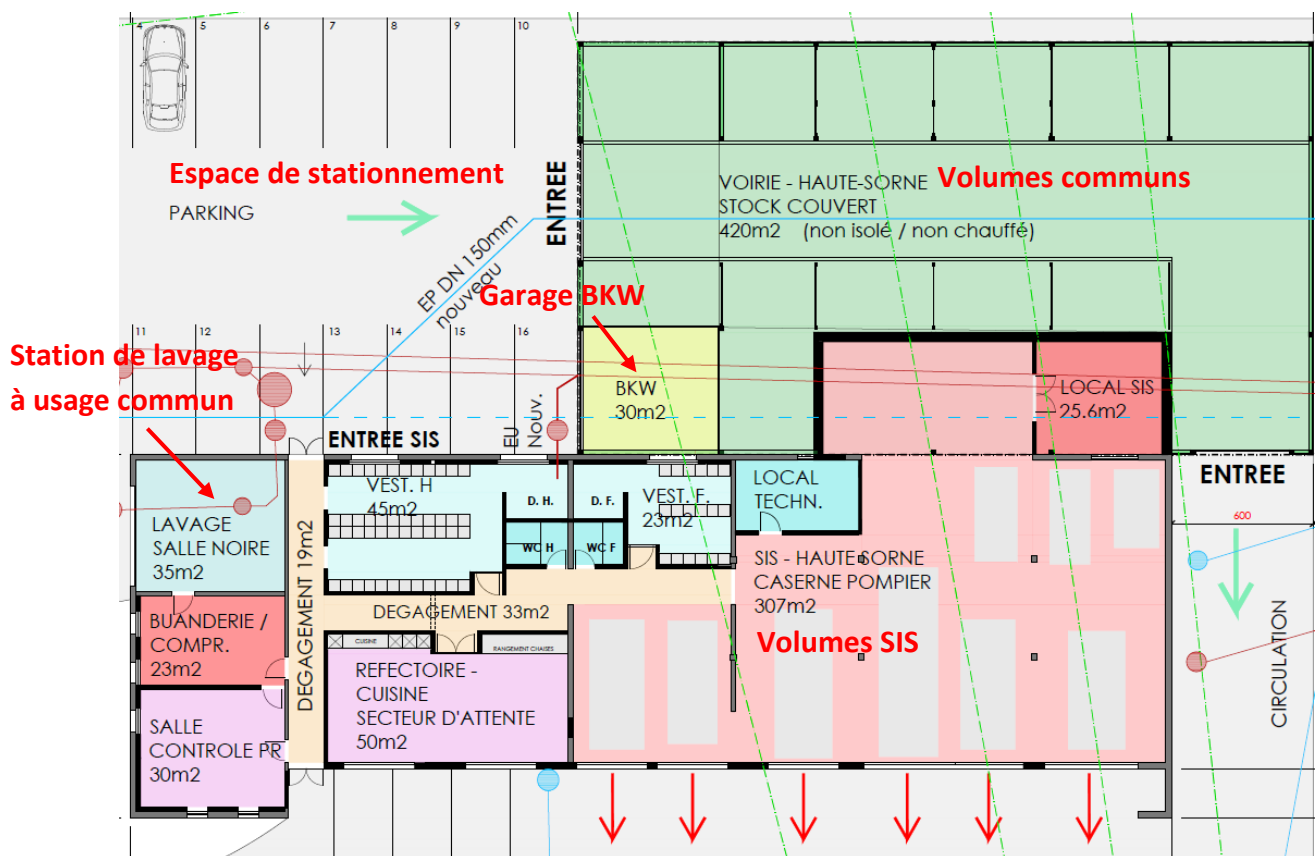


Aménagement intérieur des locaux existants

2. Construction d'une halle de stockage.

Elle permet de créer des espaces de stockage et des places de stationnement pour le SIS qui font aujourd'hui cruellement défaut.

Des synergies intéressantes sont possibles dans l'exploitation de ce volume, les heures d'usage étant tout à fait différentes pour les deux services.



Vue complète du site projeté à la rue Abbé Monnin

La voirie communale pourra désormais réaliser un stock de divers matériaux, comme du gravier, de la terre végétale, du bois, des mâts de candélabres, etc...
Les machines y seront abritées en fonction des saisons. Les remorques et autres bennes aujourd'hui non abritées pourront également y trouver une place.
Notons en outre que BKW souhaite abriter deux engins sur ce site. Il a été tenu compte de cette condition pour définir le prix relatif au droit de superficie.

3. Assainissement du complexe communal et création d'un local pour les archives et d'une salle pour le conseil général.

Sur le plan énergétique, ce bâtiment doit impérativement être isolé correctement et sa chaudière à mazout changée.

Des infiltrations d'eau dans l'abri souterrain doivent être neutralisées.

Le projet prévoit également un accès à ce bâtiment par le sud, visible et clairement identifiable, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

L'atelier, actuel volume unique à disposition de la voirie, reste inchangé. Aucune rénovation particulière n'est prévue dans l'espace actuellement dévolu au SIS.

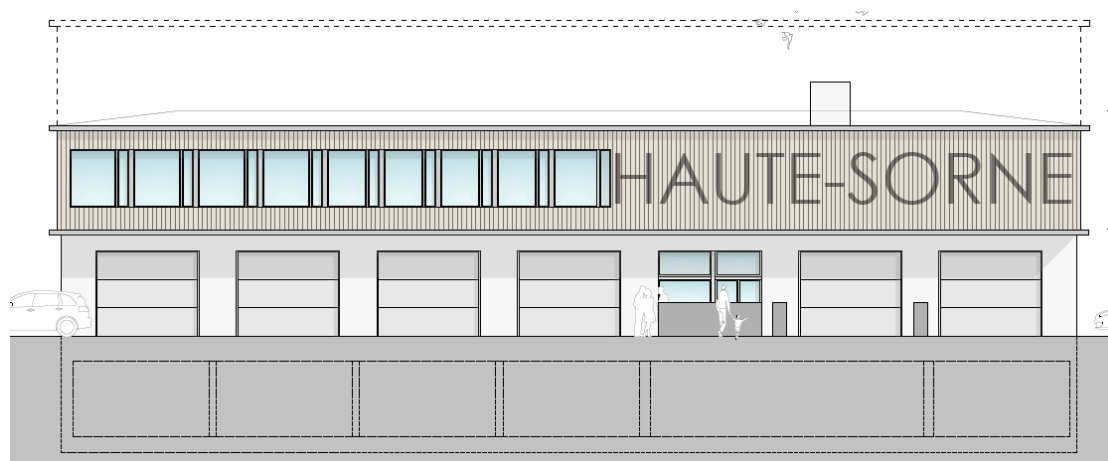
La station de lavage sera supprimée au profit de locaux de stockage de produits dangereux, d'un séchoir à vêtements et d'un sas d'entrée. L'installation d'un ascenseur ou d'un monte-charge est également prévue.

La toiture actuelle ne permet pas une utilisation optimale des volumes, une grande partie de ceux-ci étant constitués de combles exigües.

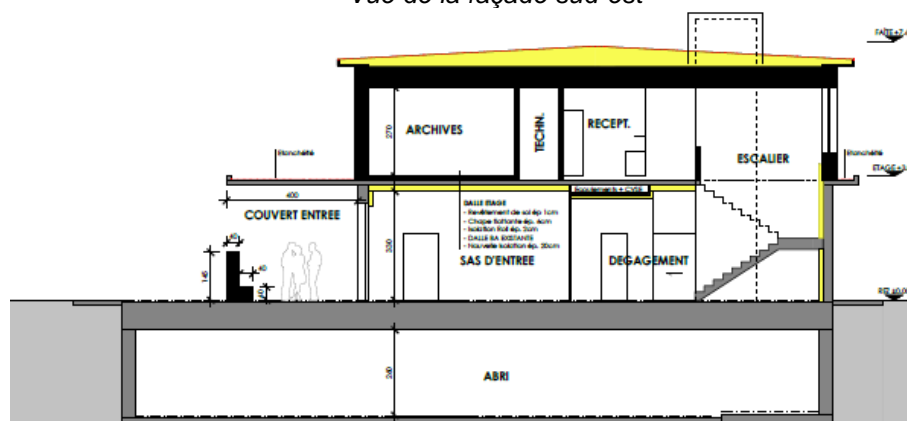
La réflexion relative à son assainissement a conduit à proposer la construction d'un étage sur l'entier de la surface, augmentant significativement les surfaces (passant d'environ 187 m² à environ 470 m²), par conséquent les volumes à disposition.

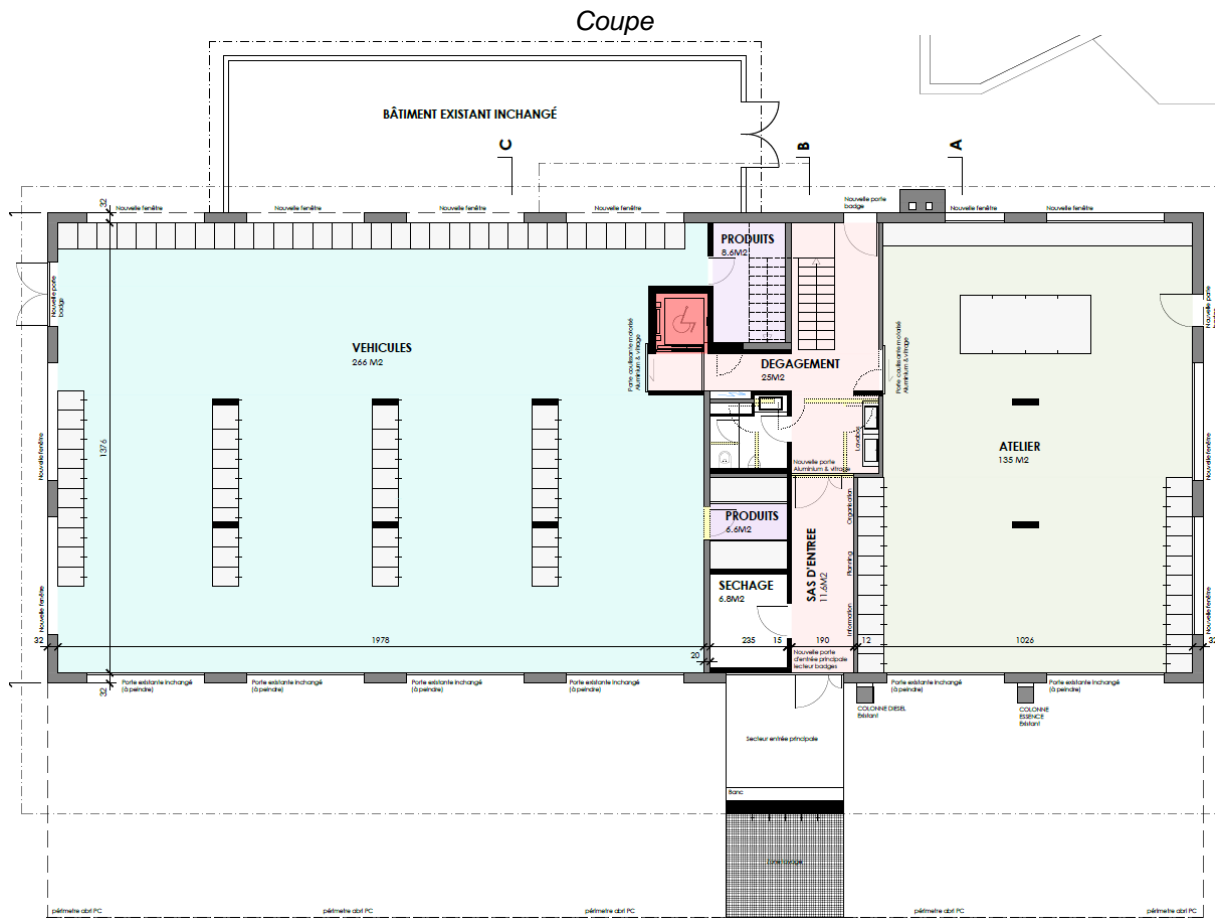
Ceci permet de redéfinir complètement l'agencement en y créant les espaces utiles.

En cas de nécessité dans le futur, la construction d'un étage supplémentaire reste possible.

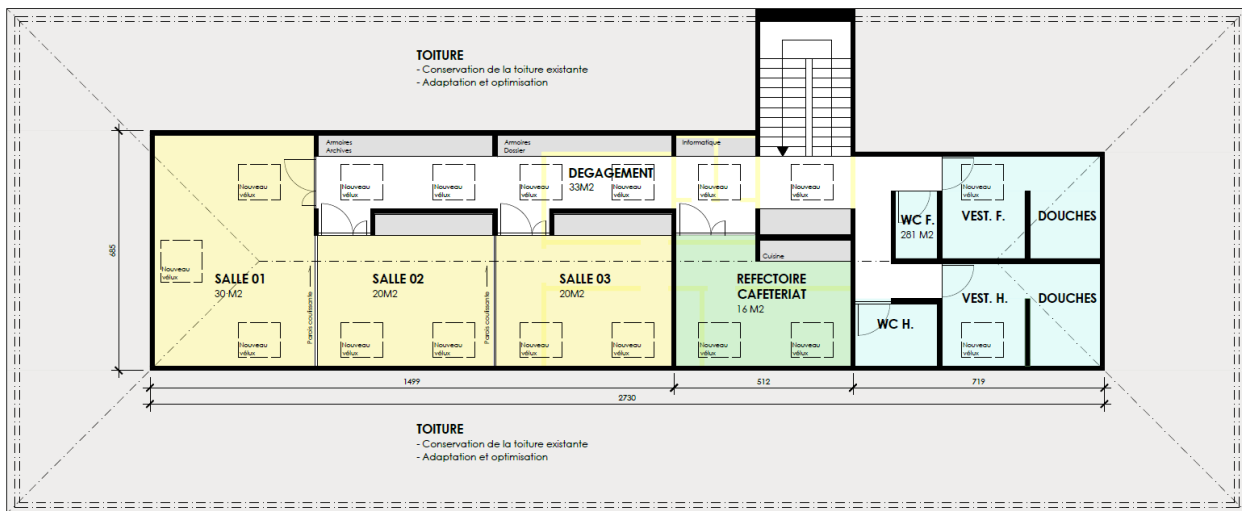


Vue de la façade sud-est

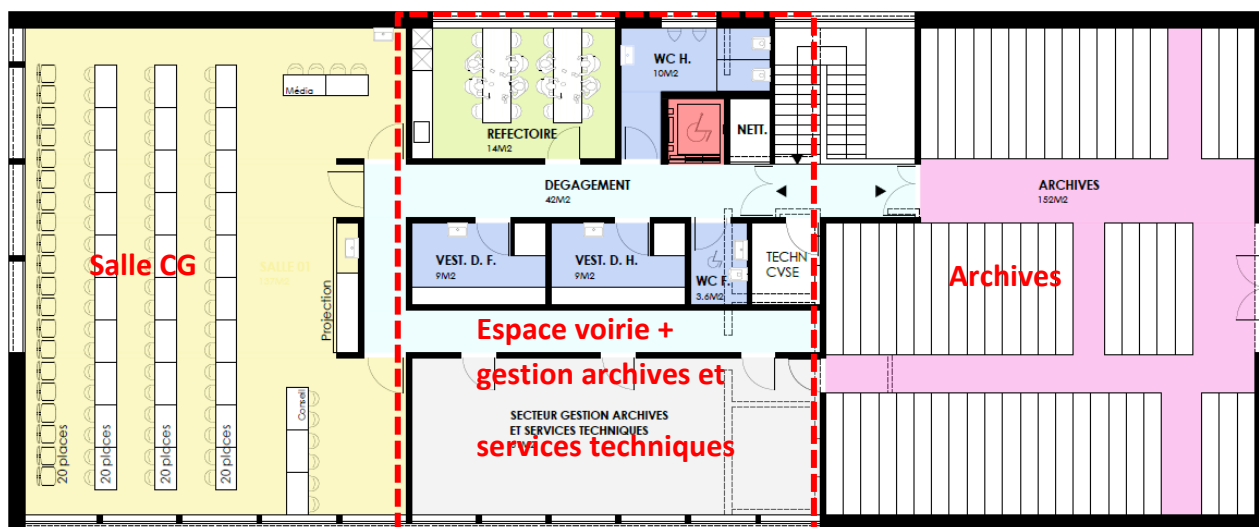




Rez de chaussée.



Projet d'assainissement dans les volumes actuels (non retenu, mentionné pour comparaison).



Projet d'assainissement en créant un étage complet.

Le projet global s'inscrit dans la stratégie énergétique 2050, l'installation de panneaux photovoltaïques est prévue sur les deux sites.

8. Délai de réalisation/Procédure

La votation populaire est prévue en septembre 2021.

La réalisation interviendra à partir de 2022 et sera divisée en quatre étapes successives :

- Aménagement de la nouvelle caserne et construction de la halle de stockage.
- Déménagement du SIS.
- Travaux de rénovation du complexe communal Vieux-Moulin 23.
- Déménagement et libération des divers locaux satellites.

9. Coût des travaux et/ou études

Le projet d'aménagement d'une caserne pour le SIS Haute-Sorne, de construction d'une halle de stockage et de la transformation, comprenant l'aménagement d'une salle pour le Conseil Général et d'un local pour les archives communales du bâtiment sis Vieux Moulin 23 (actuellement partagé entre voirie et SIS) est chiffré, sur la base d'un préprojet, de la manière suivante :

Désignation	CFC	Caserne SIS Haute-Sorne	Halle de stockage voirie	Hangar Vieux-Moulin 23	Total
Terrain	CFC 0	5 000	5 000	5 000	15 000
Travaux préparatoires	CFC 1	100 000	31 000	158 600	289 600
Bâtiment	CFC 2	1 091 095	877 005	1 976 300	3 944 400
Equipement d'exploitation	CFC 3	211 271	27 462	161 000	399 733
Aménagement extérieurs	CFC 4	113 478	130 770	62 000	306 248
Frais secondaires	CFC 5	40 000	22 000	21 000	83 000
Ameublement	CFC 9	128 900	70 000	75 000	273 900
Arrondi		10 256	11 763	11 100	33 119
Total général CHF		1 700 000	1 175 000	2 470 000	5 345 000

10. Considérations financières

Investissement selon programme des travaux 5 345 000 francs
La demande de crédit porte sur un montant de 5 345 000 francs

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

11. Financement

Pour la partie concernant la « Caserne SIS Haute-Sorne », les conditions de subventionnement sont définies par la directive de l'ECA sur les subsides. Il en ressort, selon l'art. 5.1 que les locaux utilisés conjointement par d'autres services communaux sont pris en compte au prorata des besoins du SIS, et qu'une subvention de l'ordre de CHF 490.-/m2 est accordée.

D'autre part, le SIS Haute-Sorne, participe au financement des toutes les installations intérieures nécessaires à son fonctionnement (mobilier) par un apport financier, sous réserve de l'approbation de chacune des communes membres.

Désignation	CFC	Caserne SIS Haute-Sorne	Halle de stockage voirie	Hangar Vieux-Moulin 23	Invest. net
Investissement brut		1 700 000	1 175 000	2 470 000	5 345 000
Subvention ECA / CHF 490.-/m2	615 m2	- 301 350	-	-	- 301 350
Apport SIS Haute-Sorne	CFC 3 / CFC 9	- 198 650	-	-	- 198 650
Prélèvement sur fonds abri PC		-	-	- 25 000	- 25 000
Charge net de l'investissement		1 200 000	1 175 000	2 445 000	4 820 000

Recours à l'emprunt 4 820 000 francs

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Selon le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) la durée de vie d'un local pompier est fixée à 40 ans, soit un taux d'amortissement de 2,50%.

Pour ce qui est d'un centre d'entretien, respectivement « maison communale » pour la partie salle du Conseil général et local d'archives, sa durée de vie est fixée à 33 ans 1/3, le taux d'amortissement est lui fixé à 3%.

Charge financière annuelle :

Caserne SIS Haute-Sorne – Investissement net 1'200'000 francs

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	2.50%	30 000
Durée amortissement comptable	40 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		12 000
Droit de superficie	50 %	6 670
Total de la charge financière annuelle		48 670

Le SIS Haute-Sorne s'acquittera d'un loyer annuel d'env. 48 670 francs

Cette somme représente la charge annuelle des amortissements et des intérêts.

Halle de stockage – Abbé Monnin 109 – Investissement net 1'175'000 francs

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	3.00%	35 250
Durée amortissement comptable	33 1/3 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		11 750
Droit de superficie	50 %	6 670
Total de la charge financière annuelle		53 670

Bâtiment Vieux Moulin 23 – Investissement net 2'470'000 francs

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	3.00%	74'100
Durée amortissement comptable	33 1/3 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		24 700
Total de la charge financière annuelle		98 800

Loyers et charges futures :

Actuellement la commune mixte de Haute-Sorne loue différents bâtiments pour l'entreposage de son matériel.

Charge financière - montants en CHF	
Halle Abbé Monnin 109	53 670
Bâtiment Vieux Moulin 23 – Bassecourt	98 800
Charges annuelles (intérêts et amortissement)	52 470
Charges de loyer actuelles	- 16 200
Charges supplémentaires pour la réalisation du projet	136 270

12. Préavis des autorités

Le Conseil communal, préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à préaviser favorablement le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 28 avril 2021

Au nom du Conseil communal
Le Président **Le Chancelier**

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat